

## **DÉLIBÉRATION N° CP 2020-387** **DU 23 SEPTEMBRE 2020**

### **RÉNOVATION THERMIQUE - DEUXIÈME AFFECTATION POUR 2020**

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

**VU** la décision 2012/21/UE du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides d'Etat sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général (notifiée sous le numéro C (2011) 9380) ;

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente, modifiée par la délibération n° CR 2017-162 du 21 septembre 2017 ;

**VU** la délibération n° CR 01-16 du 22 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

**VU** la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

**VU** la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 relative à la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, modifiée par les délibérations n° CP 2017-191 du 17 mai 2017 et n° CP 2018-494 du 21 novembre 2018 ;

**VU** la délibération n° CR 2020-006 du 5 mars 2020 relative au plan régional pour la disparition des passoires thermiques dans le parc social et ouverture du contingent de logements sociaux régionaux aux policiers et surveillants pénitentiaires ;

**VU** la délibération n° CP 2020-268 du 1<sup>er</sup> juillet 2020 portant première affectation pour 2020 du dispositif régional de rénovation thermique ;

**VU** le budget de la région Île-de-France pour 2020 ;

**VU** l'avis de la commission du logement et de la rénovation urbaine ;

**VU** l'avis de la commission des finances ;

**VU** le rapport n°CP 2020-387 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

#### **Article unique :**

Décide de participer, au titre du dispositif « Lutte contre la précarité énergétique » de la délibération n° CR 2020-006 du 5 mars 2020 modifiée, au financement des projets détaillés dans les fiches projet en annexe à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de 8 324 000 €.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes à la

convention-type adoptée par délibération n° CP 2020-268 du 1<sup>er</sup> juillet 2020 et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte à cet effet une autorisation de programme de **8 324 000 €** disponibles sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 54 « Habitat – Logement », programme HP 54-008 (154008) « Lutte contre la précarité énergétique », action 15400801 « Lutte contre la précarité énergétique » du budget 2020.

**La présidente du conseil régional  
d'Île-de-France**



**VALÉRIE PÉCRESSÉ**

Acte rendu exécutoire le 24 septembre 2020, depuis réception en préfecture de la région Île-de-France le 24 septembre 2020 (référence technique : 075-237500079-20200923-lmc188127-DE-1-1) et affichage ou notification le 24 septembre 2020.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Paris.

## **ANNEXE A LA DELIBERATION**

## **FICHES PROJETS**

**DOSSIER N° EX051362 - Aide à la rénovation thermique - LOGIAL-OPH**

**Dispositif** : Aide à la rénovation thermique (n° 00001195)

**Délibération Cadre** : CR2020-006 du 05/03/2020

**Imputation budgétaire** : 905-54-204162-154008-200

Action : 15400801- Lutte contre la précarité énergétique

**PAR APPLICATION DU BAREME**

**MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM**  
**538 000,00 €**

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : LOGIAL OPH OHSA

Adresse administrative : 86 BIS QUAI BLANQUI  
94140 ALFORTVILLE

Statut Juridique : Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial

Représentant : Monsieur LUC CARVOUNAS, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Objet du projet** : rénovation thermique des patrimoines en étiquettes F et G de l'OPH Logial

**Dates prévisionnelles** : 23 septembre 2020

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

Le programme de rénovation thermique porte sur 3 ensembles immobiliers situés sur les communes de Montgeron et d'Alfortville totalisant 269 logements dont les étiquettes énergétiques sont "F" ou "G" :

- Montgeron (91) - 130 avenue de la République (bât B) - 10 logements
- Montgeron (91) - 24-26 route de Corbeil - 11 logements
- Alfortville (94) - 101 rue Edouard Vaillant / 1 à 12 square Vaillant - 248 logements

**DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION**

L'aide régionale correspond à un forfait de 2 000 € par logement.

Calcul de la subvention : 2 000 € x 269 logements = 538 000 €

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier** : Hors CPRD

**CPER** : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :  
Décision d'exemption SIEG (2012/21/UE), relatif à : Décision d'exemption SIEG (2012/21/UE)

**DOSSIER N° EX051624 - Aide à la rénovation thermique - OPH SEINE OUEST HABITAT**

**Dispositif** : Aide à la rénovation thermique (n° 00001195)

**Délibération Cadre** : CR2020-006 du 05/03/2020

**Imputation budgétaire** : 905-54-204162-154008-200

Action : 15400801- Lutte contre la précarité énergétique

**PAR APPLICATION DU BAREME**

**MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM**  
462 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : OPH SEINE OUEST HABITAT

Adresse administrative : 71 BOULEVARD GALLIENI  
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

Statut Juridique : Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial

Représentant : Monsieur André SANTINI, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Objet du projet** : rénovation thermique des patrimoines en étiquettes F et G de l'OPH Seine Ouest habitat

**Dates prévisionnelles** : 23 septembre 2020

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

Le programme de rénovation thermique porte sur 5 ensembles immobiliers situés sur le département des Hauts-de-Seine totalisant 231 logements dont les étiquettes énergétiques sont "F" ou "G" :

- Boulogne-Billancourt (92) - 40 rue Yves Kermen - 31 logements
- Issy-les-Moulineaux (92) - Résidence Plein Ciel - La Flèche, 62 rue de l'Egalité - 87 logements
- Issy-les-Moulineaux (92) - Résidence Plein Ciel - Le Verseau, 58 rue de l'Egalité - 79 logements
- Issy-les-Moulineaux (92) - Résidence La Fontaine - 8 rue de Vanves - 26 logements
- Meudon (92) - 34 rue d'Arthelon - 8 logements

**DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION**

L'aide régionale correspond à un forfait de 2 000 € par logement.

Calcul de la subvention : 2 000 € x 231 logements = 462 000 €

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Localisation géographique :**

- HAUTS DE SEINE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :  
Décision d'exemption SIEG (2012/21/UE), relatif à : Décision d'exemption SIEG (2012/21/UE)



**DOSSIER N° EX051790 - Aide à la rénovation thermique - HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH**

**Dispositif** : Aide à la rénovation thermique (n° 00001195)

**Délibération Cadre** : CR2020-006 du 05/03/2020

**Imputation budgétaire** : 905-54-204162-154008-200

Action : 15400801- Lutte contre la précarité énergétique

**PAR APPLICATION DU BAREME**

**MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM**  
618 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : OPDH92 HAUTS DE SEINE HABITAT OPH

Adresse administrative : 45 RUE PAUL VAILLANT COUTURIER  
92532 LEVALLOIS PERRET

Statut Juridique : Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial

Représentant : Monsieur CHRISTIAN DUPUY, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Objet du projet** : rénovation thermique des patrimoines en étiquettes F et G de l'OPH Hauts-de-Seine habitat

**Dates prévisionnelles** : 23 septembre 2020

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

Le programme de rénovation thermique porte sur 4 ensembles immobiliers situés dans le département des Hauts-de-Seine, sur les communes d'Asnières-sur-Seine, de Meudon, de Clichy-la-Garenne et de Suresnes totalisant 309 logements dont les étiquettes énergétiques sont "F" ou "G" :

- Asnières-sur-Seine (92) - Résidence « Les Grésillons » bâtiments 1 et 2, 1 à 17 square Eugène Faillet, 19 rue E. Faillet, 2 et 4 square E. Faillet, 1 square A. Gedalge - 184 logements
- Clichy-la-Garenne (92) - 59 rue d'Alsace - 8 logements
- Meudon (92) - 12-16 rue Paul Bert / 1-1bis rue de Rivoli - 9 logements
- Suresnes (92) - Résidence « Les Landes », 1 à 11 allée des Oliviers / 33 à 43 avenue des Landes / 92-93 boulevard de Lattre de Tassigny - 108 logements

**DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION**

L'aide régionale correspond à un forfait de 2 000 € par logement.

Calcul de la subvention : 2 000 € x 309 logements = 618 000 €

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 4 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Localisation géographique :**

- HAUTS DE SEINE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :  
Décision d'exemption SIEG (2012/21/UE), relatif à : Décision d'exemption SIEG (2012/21/UE)

**DOSSIER N° EX051819 - Aide à la rénovation thermique - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT  
MONTREUILLOIS**

**Dispositif** : Aide à la rénovation thermique (n° 00001195)

**Délibération Cadre** : CR2020-006 du 05/03/2020

**Imputation budgétaire** : 905-54-204162-154008-200

Action : 15400801- Lutte contre la précarité énergétique

**PAR APPLICATION DU BAREME**

**MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM**  
**890 000,00 €**

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : OPH OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT  
MONTREUILLOIS

Adresse administrative : 17 RUE MOLIERE  
93100 MONTREUIL

Statut Juridique : Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial  
Représentant : Monsieur Patrice BESSAC, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Objet du projet** : rénovation thermique des patrimoines en étiquettes F et G de l'OPH Montreuillois

**Dates prévisionnelles** : 23 septembre 2020

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

Le programme de rénovation thermique porte sur 12 ensembles immobiliers situés sur la commune de Montreuil totalisant 445 logements dont les étiquettes énergétiques sont "F" ou "G" :

- Montreuil (93) - 53-55-59 rue Marceau / 18-20 rue Raspail - 58 logements
- Montreuil (93) - 24-28 bis rue de l'Eglise - 9 logements
- Montreuil (93) - 23-25-29-31-36-38-40 rue Franklin - 150 logements
- Montreuil (93) - 10-16 rue Beaumarchais / 68-70 rue Douy Delcupe / 87 ter rue de Paris - 142 logements
- Montreuil (93) - 11 rue du Capitaine Dreyfus - 6 logements
- Montreuil (93) - 12 rue du Capitaine Dreyfus - 3 logements
- Montreuil (93) - 1 rue François Debergue - 9 logements
- Montreuil (93) - 105 rue Edouard Branly - bâtiment 2 - 42 logements
- Montreuil (93) - 8 rue Victor Hugo - 4 logements
- Montreuil (93) - 57 rue Edouard Vaillant - 7 logements
- Montreuil (93) - 241 rue de Paris - 8 logements
- Montreuil (93) - 10 rue Victor Hugo - 7 logements

**DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION**

L'aide régionale correspond à un forfait de 2 000 € par logement.

Calcul de la subvention : 2 000 € x 445 logements = 890 000 €

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 5 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Localisation géographique :**

- MONTREUIL

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :  
Décision d'exemption SIEG (2012/21/UE), relatif à : Décision d'exemption SIEG (2012/21/UE)

**DOSSIER N° EX051342 - Aide à la rénovation thermique - CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATION A LOYER MODERE**

**Dispositif** : Aide à la rénovation thermique (n° 00001195)

**Délibération Cadre** : CR2020-006 du 05/03/2020

**Imputation budgétaire** : 905-54-20422-154008-200

Action : 15400801- Lutte contre la précarité énergétique

**PAR APPLICATION DU BAREME**

**MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM**  
**2 200 000,00 €**

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE  
ANONYME D HABITATIONS A LOYER  
MODERE

Adresse administrative : 33 AVENUE PIERRE MENDES FRANCE  
75013 PARIS 13E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Société Anonyme

Représentant : Monsieur HERVE SILBERSTEIN, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Objet du projet** : rénovation thermique des patrimoines en étiquettes F et G de la SA d'HLM CDC Habitat social

**Dates prévisionnelles** : 23 septembre 2020

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

Le programme de rénovation thermique porte sur 11 ensembles immobiliers situés sur les départements des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne et du Val d'Oise totalisant 1 100 logements dont les étiquettes énergétiques sont "F" ou "G" :

- Trappes (78) - Résidence Stendhal, rue Hector Berlioz - 107 logements
- Trappes (78) - Allée Claude Debussy - 164 logements
- Guyancourt (78) - Résidence le Parc, places de la Convention, Babeuf, Gavroche, Couthon - 102 logements
- Montigny-le-Bretonneux (78) - 9-14, allée de l'Ivraie - 84 logements
- Conflans-Sainte-Honorine (78) - Résidences les Poiriers, rue des Poiriers / Rue Gabriel Péri / Rue des Erables / Rue du Mail des Cormiers - 40 logements
- Brétigny-sur-Orge (91) - Résidence de la Marinière, 20 rue Albert Camus - 199 logements
- Bagneux (92) - Avenue Victor Hugo - 171 logements
- Courbevoie (92) - Résidence le Croisy, 28 rue d'Essling / 4, 6, 8, rue du Parc - 116 logements
- Bagnolet (93) - 16 bis, rue Floréal - 44 logements
- Choisy-le-Roi (94) - 6 bis, rue de Verdun - 8 logements
- Garges-lès-Gonesse (95) - 16 avenue Frédéric Joliot-Curie / Avenue du 8 mai 1945 - 65 logements

La résidence Stendhal à Trappes fait partie d'un projet de rénovation urbaine et le programme de Bagneux concerne la rénovation thermique d'un foyer de jeunes travailleurs.

#### DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

L'aide régionale correspond à un forfait de 2 000 € par logement.

Calcul de la subvention : 2 000 € x 1 100 logements = 2 200 000 €

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 5 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### **Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :  
Décision d'exemption SIEG (2012/21/UE), relatif à : Décision d'exemption SIEG (2012/21/UE)

**DOSSIER N° EX051426 - Aide à la rénovation thermique - SA D'HLM TOIT & JOIE**

**Dispositif** : Aide à la rénovation thermique (n° 00001195)

**Délibération Cadre** : CR2020-006 du 05/03/2020

**Imputation budgétaire** : 905-54-20422-154008-200

Action : 15400801- Lutte contre la précarité énergétique

**PAR APPLICATION DU BAREME**

**MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM**  
**442 000,00 €**

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : SA D HLM TOIT ET JOIE

Adresse administrative : 82 RUE BLOMET  
75015 PARIS CEDEX 15

Statut Juridique : Société Anonyme

Représentant : Madame SYLVIE FRANCOIS, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Objet du projet** : rénovation thermique des patrimoines en étiquettes F et G de la SA d'HLM Toit et Joie

**Dates prévisionnelles** : 23 septembre 2020

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

Le programme de rénovation thermique porte sur 6 ensembles immobiliers situés sur Paris et le département des Yvelines totalisant 221 logements dont les étiquettes énergétiques sont "F" ou "G" :

- Paris 75015 - 17 rue d'Alleray - 55 logements
- Paris 75015 - 23 rue d'Alleray - 38 logements
- Paris 75019 - 46 rue de l'Ourcq - 26 logements
- Montigny-le-Bretonneux (78) - 1 à 6 place Darius Milhaud - 42 logements
- Montigny-le-Bretonneux (78) - 3-5 et 7 place Georges Auric - 25 logements
- Guyancourt (78) - 81 boulevard Beethoven / 27-29 boulevard d'Alembert - 35 logements

**DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION**

L'aide régionale correspond à un forfait de 2 000 € par logement.

Calcul de la subvention : 2 000 € x 221 logements = 442 000 €

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :  
Décision d'exemption SIEG (2012/21/UE), relatif à : Décision d'exemption SIEG (2012/21/UE)



**DOSSIER N° EX051465 - Aide à la rénovation thermique - VILOGIA SA D'HLM**

**Dispositif** : Aide à la rénovation thermique (n° 00001195)

**Délibération Cadre** : CR2020-006 du 05/03/2020

**Imputation budgétaire** : 905-54-20422-154008-200

Action : 15400801- Lutte contre la précarité énergétique

**PAR APPLICATION DU BAREME**

**MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM**  
264 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : VILOGIA SA D'HLM

Adresse administrative : 74 RUE JEAN JAURES  
59491 VILLENEUVE D'ASCQ

Statut Juridique : Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré

Représentant : Monsieur Jean-Pierre GUILLON, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Objet du projet** : rénovation thermique des patrimoines en étiquettes F et G de la SA d'HLM Vilogia

**Dates prévisionnelles** : 23 septembre 2020

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

Le programme de rénovation thermique porte sur 19 ensembles immobiliers situés sur les départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne totalisant 132 logements dont les étiquettes énergétiques sont "F" ou "G" :

- Bagneux (92) - 118 avenue Henri Ravera - 7 logements
- Aubervilliers (93) - 40 rue Guyard Delalain - 14 logements
- Bondy (93) - 25 rue Fontaine - 13 logements
- La Courneuve (93) - 9 avenue Gabriel Péri - 6 logements
- Livry-Gargan (93) - 53 bis avenue Quesnay - 1 logement
- Montreuil (93) - 79 rue Robespierre - 4 logements
- Le Raincy (93) - 71-73 boulevard de l'Ouest - 5 logements
- Romainville (93) - 2 rue Vassou - Pavillon Millerand -12 logements
- Saint-Denis (93) - 14 rue Suger - 15 logements
- Saint-Denis (93) 14 rue Gaston Philippe - 12 logements
- Saint-Denis (93) 7 rue Roussel - 8 logements
- Saint-Denis (93) 23 rue Marie Dubois - 4 logements
- Saint-Ouen (93) - 6 rue de la Gaité - 6 logements
- Saint-Ouen (93) - 19 rue Pasteur - 5 logements
- Sevran (93) - 9 rue Lucien Sempaix - 1 logement
- Villepinte (93) - 8 rue de la Remise à Grouans - 1 logement
- Villepinte (93) - 30 avenue Henri Barbusse - 1 logement

- Saint-Maur-des-Fossés (94) - 24 rue Washington - 9 logements
- Saint-Maur-des-Fossés (94) - 6 rue Bourdignon - 8 logements

#### DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

L'aide régionale correspond à un forfait de 2 000 € par logement.

Calcul de la subvention : 2 000 € x 132 logements = 264 000 €

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### **Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :  
Décision d'exemption SIEG (2012/21/UE), relatif à : Décision d'exemption SIEG (2012/21/UE)

**DOSSIER N° EX051728 - Aide à la rénovation thermique - SEQENS SA D'HLM**

**Dispositif** : Aide à la rénovation thermique (n° 00001195)

**Délibération Cadre** : CR2020-006 du 05/03/2020

**Imputation budgétaire** : 905-54-20422-154008-200

Action : 15400801- Lutte contre la précarité énergétique

**PAR APPLICATION DU BAREME**

**MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM**  
258 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : SEQENS SOCIETE ANONYME  
D'HABITATIONS A LOYER MODERE  
Adresse administrative : 14-16 BOULEVARD GARIBALDI  
92130 ISSY LES MOULINEAUX  
Statut Juridique : Société Anonyme  
Représentant : Monsieur Jérôme BEDIER, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Objet du projet** : rénovation thermique des patrimoines en étiquettes F et G de la SA d'HLM Seqens

**Dates prévisionnelles** : 23 septembre 2020

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

Le programme de rénovation thermique porte sur 6 ensembles immobiliers situés sur les départements de Paris, de l'Essonne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne totalisant 129 logements dont les étiquettes énergétiques sont "F" ou "G" :

- Paris 75019 - 14 rue de Nantes - 14 logements
- Orsay (91) - 10 rue Charles de Gaulle - 17 logements
- Aubervilliers (93) - 52 rue de Presles - 4 logements
- Villepinte (93) - Rues Louise Michel, Gustave Courbet, Jacques Balmat, Paul Klee, Jules Vallès - 76 logements
- Charenton-le-Pont (94) - 76-78 rue de Paris - 7 logements
- Vincennes (94) - 4 rue de la Bienfaisance - 11 logements

**DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION**

L'aide régionale correspond à un forfait de 2 000 € par logement.

Calcul de la subvention : 2 000 € x 129 logements = 258 000 €

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :  
Décision d'exemption SIEG (2012/21/UE), relatif à : Décision d'exemption SIEG (2012/21/UE)

**DOSSIER N° EX051754 - Aide à la rénovation thermique - ICF HABITAT LA SABLIERE**

**Dispositif** : Aide à la rénovation thermique (n° 00001195)

**Délibération Cadre** : CR2020-006 du 05/03/2020

**Imputation budgétaire** : 905-54-20422-154008-200

Action : 15400801- Lutte contre la précarité énergétique

**PAR APPLICATION DU BAREME**

**MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM**  
**2 652 000,00 €**

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : SA D'HLM ICF LA SABLIERE

Adresse administrative : 24 RUE DE PARADIS  
75010 PARIS 10E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Société Anonyme

Représentant : Monsieur Patrick JEANSELME, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Objet du projet** : rénovation thermique des patrimoines en étiquettes F et G de la SA d'HLM ICF la Sablière

**Dates prévisionnelles** : 23 septembre 2020

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

Le programme de rénovation thermique porte sur 19 ensembles immobiliers situés dans les départements de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val d'Oise totalisant 1 326 logements dont les étiquettes énergétiques sont "F" ou "G" :

- Brou-sur-Chantereine (77) - Cité SNCF - Rues du Pin, Jean Moulin, Georges Bizet, de Coubron, des Coudreaux - 10 logements
- Chelles (77) - Cité SNCF - Rues de Chelles, de Souilly, de Coubron, de Fresnes, de Vaujourn, de Villevaudé, de Pomponne, du Pin, Rond-Point Nord - 37 logements
- Melun (77) - 3 ter avenue de la Libération - 16 logements
- Mitry-Mory (77) - 1 place Bellevue - 11 logements
- Mitry-Mory (77) - Quartier des Marais, rues du Val de Mory, de la Garenne, des Ecoles, des Rosiers, du Moulin des Marais, Gustave Dubois, de l'Ancre, du 8 mai 1945, du Petit Vivier, place - Bellevue, l'Orme Saint Pierre - 12 logements
- Moissy-Cramayel (77) - Avenue Cité Jean Jaurès - 60 logements
- Trappes (78) - 29 rue Marceau - 24 logements
- Versailles (78) - 42 rue du Maréchal Foch - 10 logements
- Brétigny-sur-Orge (91) - 1-7 cité des Halliers - 54 logements
- Montrouge (92) - 3 rue Georges Bouzerait - 21 logements
- Gagny (93) - 1 à 43 rue Jean Moulin / 106 à 120 rue Jules Guesde - 250 logements

- Le Raincy (93 - 45 allée du Jardin Anglais et de Finchley - 32 logements
- Rosny-sous-Bois (93) - Rues André Messenger, Frédéric Chopin, Georges Bizet, Philippe Hoffmann, Allées de la Lande, Gabrielle Faure, Square Camille Saint Saëns - 381 logements
- Maisons-Alfort (94) - 11 rue Chabert - 6 logements
- Villeneuve-Saint-Georges (94)- 4 rue Jean-Jacques Rousseau - 35 logements
- Villiers-sur-Marne (94) - 2 rue Henri Dunant - 50 logements
- Eaubonne (95) - 47 rue du Général Leclerc / 16 rue Emile Zola - 90 logements
- Ermont (95) - 12-26 rue Degas / 1-4-12 place Grande Tour - 208 logements
- Soisy-sous-Montmorency (95) - 6 rue Charles Godefroy - 19 logements

#### DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

L'aide régionale correspond à un forfait de 2 000 € par logement.

Calcul de la subvention : 2 000 € x 1 326 logements = 2 652 000 €

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 5 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### **Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :  
Décision d'exemption SIEG (2012/21/UE), relatif à : Décision d'exemption SIEG (2012/21/UE)